



**MARCHES PUBLICS - PROCÉDURE ADAPTEE
FOURNITURES
Dossier simplifié de consultation des entreprises
VALANT ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

Le présent document est le dossier de consultation, valant contrat et engagement.

Il est composé des points suivants :

- A. Règlement de la consultation
- B. Identification du pouvoir adjudicateur
- C. Identification de l'entreprise
- D. Clauses administratives particulières
- E. Annexe technique
- F. Attestations sur l'honneur
- G. Signature de l'entreprise
- H. Signature du pouvoir adjudicateur si l'offre du candidat est retenue
- I. Notification du marché

ACQUISITION D'UN BROYEUR DE BRANCHES PROFESSIONNEL

Date limite de remise des offres :

LUNDI 16 OCTOBRE à 12H00

A. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1 – Documents à fournir par le candidat

- Le présent document complété et signé,
- Le détail descriptif approuvé et visé,
- Un devis détaillé,
- Une documentation technique du matériel proposé,
- Un RIB
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner,
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,

2 – Réception des plis

Les pièces constitutives, sont à transmettre dans une enveloppe unique.

Les plis, doivent parvenir avant la date limite et heure limite de réception des offres fixée au :

Lundi 16 octobre 2017 à 12h00

Les plis sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Ces derniers sont seuls responsables du moyen d'acheminement choisi et du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et l'heure-limite, ainsi que celles parvenant non cachetées, ne seront pas acceptées.

Les mentions « NE PAS OUVRIR » et « Nom du MARCHÉ PUBLIC » seront inscrites sur l'enveloppe.

L'enveloppe doit être remise à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Direction Générale des Services
BP 205
46106 FIGEAC cedex

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception,
- soit par remise contre récépissé, du lundi au vendredi, hors jours fériés ou chômés, entre 08h30 et 12h00 et 13h30 et 17h30,
- ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et d'en garantir la confidentialité.

3 – Critères de jugement des offres

Les critères d'attribution du marché sont pondérés comme suit

Critère d'attribution	Pondération
Prix	50%
Valeur technique	50%

4 – Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5 – Négociation

Sans objet.

B. Identification du pouvoir adjudicateur

- MAIRIE DE FIGEAC – BP 205 – 46106 FIGEAC cedex
- .Nom, prénom, qualité du signataire du marché : M. André MELLINGER - Maire
- courriel renseignement administratif :
francoise.boullaran@ville-figeac.fr
- contact informations techniques :
philippe.plaut@ville-figeac.fr
06.74.79.66.12
- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Mme Armèle CAU
Trésorière
58 avenue Philibert Delprat – BP 10210
46106 FIGEAC cedex
Tél : 05.65.34.23.67
- Service et adresse pour l'envoi des factures :
Mairie de FIGEAC
Service financier
BP 205
46106 FIGEAC cedex

C. Identification de l'entreprise

- Nom et adresse de l'entreprise
- Téléphone :
- SIRET
- coordonnées bancaires + joindre RIB

D. CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

1 – Procédure du marché

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Le présent marché sera conclu avec un titulaire unique.

2 –Lieu d'exécution

Livraison – Serres Municipales – chemin des Condamines – 46100 FIGEAC, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi inclus

3 - Prix

Le marché est conclu :

- à prix unitaires basés sur un bordereau de prix joint au présent document (BPU),
- ~~à prix forfaitaire résultant de la décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF) figurant en paragraphe H pour un montant de :~~

Taux de la TVA :

- Montant total hors taxes :

- Montant total TTC :
 - Montant TTC arrêté en chiffres à :
 - Montant TTC arrêté en lettres à :

4 – Forme des prix et variation des prix

Les prix sont fermes et définitifs.

5 – Avances (article 87 du code des marchés publics)

Sans objet

6– Pénalités

Sans objet

7 – Assurances

Le titulaire doit justifier, avant tout commencement d'exécution du présent marché, et pour la durée de celui-ci, qu'il a souscrit une (des) police(s) d'assurance couvrant sa responsabilité, ainsi que celle de ses commettants ou préposés, à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander, sans qu'aucun supplément de prix ne puisse être demandé, la souscription de garanties complémentaires s'il lui apparaissait que les risques couverts par la (les) police(s) sont insuffisant(s).

8 – Résiliation

Les clauses mentionnées au chapitre 6 du CCAG FCS sont entièrement applicables au marché.

En cas de résiliation prononcée pour faute du titulaire, le marché pourra être exécuté aux frais et risques de celui-ci. La résiliation peut être prononcée si les garanties complémentaires exigées au titre des capacités (paragraphe E) ou des assurances (paragraphe D8) ne sont pas honorées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'appliquer une réfaction sur le prix si les prestations fournies par le titulaire s'avèrent notoirement insuffisantes au regard des axes et objectifs fixés. Il en est de même si la réalisation effective de la prestation, telle que décrite dans le paragraphe G, n'a pas donné lieu à satisfaction.

9 – Règlement des litiges

En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du marché, le juge du :

Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE cedex

Territorialement compétent, est saisi du litige juridictionnel.

10 – Règlement des prestations

La demande de paiement, est adressée au pouvoir adjudicateur à l'adresse figurant au paragraphe B.

Le titulaire peut adresser ses demandes de paiement sous forme dématérialisée sur la plate-forme de la personne publique.

La demande de paiement porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le détail de la facturation
- les références et date de notification du marché
- les références et la date du bon de commande éventuel
- les nom et adresse du créancier ;
- le numéro de son compte bancaire;
- le prix total HT et le prix total TTC, le cas échéant en tenant compte des variations de prix et des pénalités applicables

11 – Délai de paiement

Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours. Celui-ci court à compter de la remise de la demande de paiement par le titulaire au pouvoir adjudicateur.

Selon la réglementation en vigueur, le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au bénéfice du titulaire

E. ANNEXE TECHNIQUE

Définition du besoin, ce référer au descriptif technique joint.

F. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Au stade de sa candidature, le candidat s'engage sur l'honneur à présenter :

- les capacités nécessaires à l'exécution du marché public (professionnelles, techniques et financières, assurances ...). Les capacités doivent être en lien et adaptées à l'objet du marché.
- ne pas faire l'objet de l'interdiction de soumissionner aux marchés publics (article 43 du CMP).

Les capacités pré-citées et attestées sur l'honneur ainsi que la vérification des obligations sociales et fiscales du candidat seront vérifiées par le pouvoir adjudicateur avant notification au seul lauréat.

G. SIGNATURE DU MARCHE PAR L'ENTREPRISE

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j'accepte et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués ci-dessus ;

Nom, prénom et qualité du signataire (*) et des membres si groupement d'entreprises	Lieu et date de signature	Signatures

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

H. SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A :, le

Signature : *le Représentant du pouvoir adjudicateur*

I. NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

■ En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent marché »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché)

